



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY  
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION  
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



6<sup>ème</sup> Réunion des Correspondants  
du Centre Régional Méditerranéen  
pour l'Intervention d'Urgence contre  
la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.21/3/2  
5 décembre 2002

Original: anglais

Malte, 12-15 février 2002

Point 3 de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

**Introduction**

1. La sixième Réunion des Correspondants du Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) a été fixée à Malte du 12 au 15 février 2002 conformément à la décision de la deuxième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone qui a accepté qu'une Réunion des correspondants du REMPEC soit organisée en 2002/2003 (UNEP(DEC)/MED IG. 13/8, Monaco, novembre 2001).

2. Les principaux objectifs de la Réunion des Correspondants seront:

- a) examiner la mise en oeuvre du programme d'activités du REMPEC pour la période 2000-2002;
- b) passer en revue l'état des procédures d'adoption et de ratification du Protocole à la convention de Barcelone relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole Prévention and Situation Critique);
- c) discuter et proposer la nouvelle stratégie pour la prévention et la lutte contre la pollution de l'environnement marin par les activités maritimes, pour la période 2004-2014 ;
- d) discuter et proposer le programme d'activités prioritaires pour la période 2004-2005 et le budget provisoire du Centre.

3. Tous les correspondants gouvernementaux officiels du REMPEC ont été invités à participer à la Réunion. Tenant compte du fait que la présente Réunion est la première organisée après l'adoption du nouveau Protocole Prévention et Situation Critique, et afin d'intensifier la discussion sur les questions relatives à la prévention de la pollution par les navires et de s'assurer de la qualité des décisions prises dans ce domaine, les correspondants ont été invités à nommer dans leurs délégations respectives au moins deux représentants: un représentant des autorités nationales responsable pour l'environnement et un autre représentant pour les autorités nationales en charge des affaires maritimes. Ils ont également été invités à inclure dans leurs délégations nationales des représentants de leurs industries pétrolières, chimiques et maritimes respectives. Les invitations à assister à la Réunion ont été également adressées aux Organisations des Nations Unies concernées, et autres organisations gouvernementales et non gouvernementales. Enfin, des représentants d'organisations professionnelles internationales et associations ont également été invitées à assister à la Réunion en tant qu'observateurs.

4. Les annotations suivantes à l'Ordre du Jour pour la Réunion ont été préparées par le REMPEC pour faciliter le travail de la Réunion.

**Point 1 de l'Ordre du Jour** - **Ouverture de la Réunion**

5. La Réunion des Correspondants sera ouverte à 09h00 le mercredi 12 février 2003.

**Point 2 de l'Ordre du Jour** - **Organisation de la Réunion**

**2.1. Règlement Intérieur**

6. Le Règlement Intérieur des Réunions et Conférences des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection de la Méditerranée contre la Pollution et ses Protocoles relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), s'appliquera aux délibérations de cette Réunion *mutatis mutandis*.

**2.2. Election du Bureau**

7. La Réunion des Correspondants sera invitée à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

**2.3 Langues de Travail**

8. Une traduction simultanée Anglais/Français sera assurée durant la Réunion. Les documents de travail seront disponibles dans les deux langues, Anglais et Français.

**Point 3 de l'Ordre du Jour** - **Adoption de l'Ordre du Jour**

9. L'Ordre du Jour, tel qu'il est proposé dans le document REMPEC/WG.21/3/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption à la Réunion des Correspondants. Les participants seront invités à convenir d'un emploi du temps pour la conduite du travail. Un projet d'emploi du temps est proposé dans le document REMPEC/WG.21/3/3.

**Point 4 de l'Ordre du Jour** - **Examen de la mise en oeuvre du Programme d'Activités du REMPEC (2000-2002)**

10. La Réunion des Correspondants sera informée de l'état actuel de la mise en oeuvre du Programme d'Activités du REMPEC pour la période 2000-2002.

Le Directeur du REMPEC présentera le document REMPEC/WG.21/4: Rapport sur l'état d'avancement et la mise en oeuvre du programme d'activités du REMPEC (2000-2002) qui contient une présentation générale des activités menées à bien par le Centre depuis la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC tenue en octobre 2000 (REMPEC/WG.18/14) avec des informations sur les dépenses budgétaires en 2002. Le rapport se concentrera sur les activités principales suivantes:

- Diffusion de l'information: Système Régional d'Information
- Formation
- Développement des capacités: moyens nationaux, sous-régionaux et régionaux
- Assistance en cas d'urgence: communication, exercices et l'Unité d'Assistance Méditerranéenne.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à commenter et à prendre note de l'état d'avancement des activités.**

**Point 5 de l'Ordre du Jour** **Groupe de travail technique méditerranéen**

11. En accord avec la recommandation de la 11<sup>ème</sup> Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, la Réunion des correspondants du REMPEC qui s'est tenue en octobre 2000 a décidé d'établir un Groupe de travail technique méditerranéen (GTTM), a approuvé sa méthode de travail, et a convenu des sujets qui seront soumis au Groupe durant la période biennale 2001-2002. La Réunion a également accepté que le pays présidant ce groupe serait l'Italie et a confirmé le Dr. Ezio Amato comme président du GTTM.

12. Le Président du GTTM présentera le document REMPEC/WG.21/5 sur les activités du GTTM durant la période d'observation et les résultats de ces activités.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à :**

- a) discuter et a exprimer ses opinions sur les activités du GTTM durant les deux dernières années ;
- b) avaliser les résultats du travail du GTTM ;
- c) décider des questions qui seront traitées par le GTTM durant la période biennale 2003-2004 ;
- d) élire le ou les pays qui dirigera (ont) le Groupe et le(s) directeur(s) du Groupe pour les activités prévues pour la période biennale 2003-2004.

**Point 6 de l'Ordre du Jour**

**Procédures d'adoption et de ratification du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole Prévention and Situation Critique)**

13. Le Secrétariat présentera un document de synthèse (REMPEC/WG.21/6) retraçant les grandes lignes de la procédure de révision du Protocole Situation Critique de 1976, qui a conduit à l'adoption en janvier 2002 du nouveau Protocole Prévention et Situation Critique. Les correspondants nationaux seront invités à présenter l'état des procédures de ratification du nouveau Protocole Prévention et Situation Critique dans leurs pays respectifs.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à :**

- a) prendre note du travail mené par le Centre en relation avec la révision du Protocole Situation Critique et l'adoption du nouveau Protocole Prévention et Situation Critique.
- b) Prendre note de l'état des procédures de ratification du nouveau Protocole Prévention et Situation Critique.

**Point 7 de l'Ordre du Jour**

**Développement au sein de l'OMI concernant les objectifs et fonctions du REMPEC**

14. Le représentant de l'OMI informera la Réunion des Correspondants des derniers développements au niveau de cette organisation dans le domaine de la protection de l'environnement marin et de la sécurité de la navigation. Il sera invité à traiter en particulier des activités récentes de l'OMI en ce qui concerne la prévention de la pollution, la réduction des accidents et leurs conséquences, et l'évaluation de la mise en œuvre des conventions et règles existantes. Mention spéciale sera faite quant à la mise en œuvre de la convention OPRC 1990, du Protocole OPRC-HNS et des activités du Groupe de travail OPRC qui ont été menées depuis la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies.**

**Point 8 de l'Ordre du Jour**

**Implications des accidents récents**

15. Du fait que plusieurs accidents de la navigation se sont produits depuis la dernière Réunion des correspondants du REMPEC, dans et en dehors de la mer Méditerranée, qui ont causé ou auraient pu causer une pollution marine et qui ont attiré l'attention particulière aussi bien de l'opinion générale que des instances compétentes, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.21/8 qui contient des informations sur ces accidents et sur les activités du Centre y afférant. Les représentants de la Communauté Européenne devraient présenter les initiatives qui ont été prises au niveau communautaire en conséquence de ces accidents, et en particulier la façon dont les règles

européennes adoptées ou envisagées pourraient s'articuler avec la convention de Barcelone. Les représentants de l'OMI et du FIPOLE devraient informer la Réunion sur les activités en cours qui sont menées dans leur organisation respective au regard des implications que ces accidents pourraient avoir dans les domaines de la prévention, de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine accidentelle.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à :**

- a) prendre note et commenter les informations fournies;
- b) exprimer son opinion sur les actions qui pourraient être entreprises au niveau régional par les pays côtiers méditerranéens et par le Centre en vue d'améliorer le niveau de préparation à de tels accidents en Méditerranée, en tenant compte des initiatives qui ont suivi ces accidents récents de la navigation.

**Point 9 de l'Ordre du Jour**

**Discussion et proposition de la nouvelle stratégie pour la prévention et la lutte contre la pollution de l'environnement marin par les activités maritimes**

16. Le Directeur du REMPEC présentera le document REMPEC/WG.21/9 préparé par le Secrétariat qui contient les éléments de la nouvelle stratégie pour la prévention et la lutte contre la pollution par les activités maritimes de l'environnement marin en Méditerranée, ainsi que les grandes lignes de cette stratégie pour la prochaine décennie (2004-2014). Le document a été préparé sur la base de considérations du REMPEC et de certaines discussions préliminaires et consultations menées par le Centre en vue de formuler une stratégie réaliste pouvant répondre aux attentes des Parties Contractantes quant à la mise en œuvre du nouveau Protocole Prévention et Situation Critique et atteindre ses objectifs. La stratégie future tiendra compte des engagements des Parties Contractantes à la convention de Barcelone exprimée dans les composants pertinents du PAM Phase II, ainsi que des orientations stratégiques de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) en ce qui concerne la promotion de la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin, et la coopération menée avec le PNUE dans le cadre du Programme pour les Mers Régionales.

17. La stratégie adoptée sera soumise à la Réunion des Correspondants du PAM, après avalisation par la Réunion des correspondants du REMPEC, et avant sa soumission pour adoption finale par la treizième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la convention de Barcelone.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à** prendre en considération, discuter, amender le cas échéant et proposer la stratégie pour la prévention et la lutte contre la pollution par les activités maritimes de l'environnement marin en Méditerranée, en vue de la soumettre à la prochaine Réunion des Parties Contractantes.

**Point 10 de l'Ordre du Jour**

**Programme d'activités pour la période biennale 2004-2005 et budget provisoire**

18. Le Directeur du REMPEC présentera un projet de programme d'activités que le REMPEC conduira durant la période 2004-2005 (REMPEC/WG.21/10) ainsi que les prévisions budgétaires pour la mise en œuvre du programme proposé.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à:**

- a) prendre en considération, discuter et convenir du projet de programme des activités du REMPEC pour la période biennale 2004-2005 qui sera soumis lors de la prochaine réunion des Parties Contractantes;
- b) Prendre en considération, discuter et convenir des prévisions budgétaires proposées pour la mise en œuvre de ce programme.

**Point 11 de l'Ordre du Jour** - **Questions diverses**

19. Sous ce point de l'ordre du jour, la Réunion des Correspondants pourrait souhaiter aborder toute question ou discuter brièvement de sujets relatifs aux activités du Centre et activités pertinentes du Plan d'Action pour la Méditerranée.

**Point 12 de l'Ordre du Jour** - **Adoption du Rapport**

20. Un projet de rapport de la Réunion sera soumis aux participants pour l'adoption.

**Point 13 de l'Ordre du Jour** - **Clôture de la Réunion**

21. La Réunion devrait être clôturée par le Président à 16h00 le 15 février 2003.